

Mutatlon 102 / 1068
vu par O.C.
20.6.68 A

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POSTE FEDERAS Suisse

ARRÊTÉ

Relatif à la dénomination d'un nouveau
chemin sur la commune de Lancy

du 7 juin 1968

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Lancy du
7 février 1968;

vu le préavis favorable du service du plan
d'aménagement;

vu le préavis favorable du bureau des œuvres
du 29 mai 1968;

vu le règlement sur la désignation des autorités
du 2 avril 1968,

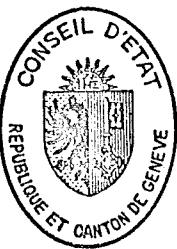
A M M E M

Il est donné le nom de "chemin du Riel de Chappis" à l'artère desservant les immeubles entre la route de Sainte-Croix et le chemin de Tivoli ("Riel de Chappis" rappelle les armoiries communales).

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en
vigueur.

Communiqué à :

Gouvem 5 ex.
Police 1 ex.
Intérieur 1 ex.
Auditex 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :